

RÈGLEMENT PRODUITS DE CONSTRUCTION

Les avancées à Mars 2017



 LEADING
THE WAY
TO SAFETY

Prysmian
Group

SOMMAIRE

1. LE RPC APPLIQUE AUX CABLES
2. MARQUAGE CE ET DÉCLARATION DE PERFORMANCE
3. RESPONSABILITES DES INTERVENANTS
4. APPLICATIONS PAR TYPE DE BATIMENT
5. LA REPOSE PRYSMIAN

Le RPC appliqué aux câbles

BENEFICES ATTENDUS



PLUS DE CLARTÉ

MOINS DE
CONTREFAÇONS ET
DE PRODUITS NON
CONFORMES



PLUS DE QUALITÉ

MOINS DE RISQUES



PLUS DE SÉCURITÉ

MOINS DE DÉCÈS



PERFORMANCES DE RÉACTION AU FEU DES CÂBLES

CLASSIFICATION, MÉTHODES D'ESSAI ET SYSTÈMES EVCP

EUROCLASSE (ca)	CRITÈRES DE CLASSIFICATION	CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES
A	EN ISO 1716 Pouvoir calorifique supérieur	
B1	EN 50399 Dégagement de chaleur Propagation de flamme	Dégagement de fumée (s1a, s1b, s2, s3) EN50399/EN61034-2
B2		
C	EN 60332-1-2 Propagation de flamme	Acidité (a1, a2, a3) EN 60754-2
D		
E	EN 60332-1-2 Propagation de flamme	Gouttelettes enflammées (d0, d1, d2) EN 50399
F		

▪ On mesure le dégagement de fumées avec les critères supplémentaires s1,s2,s3

- ✓ s1 → Faible obscurcissement
Visibilité générale à travers la fumée dans un couloir supérieure à 10 mètres en présence de panneau lumineux
- ✓ s2 → Obscurcissement moyen à fort
- ✓ s3 → Sans prescription

▪ Les produits classés B1_{ca}, B2_{ca}, C_{ca}, D_{ca} obtiennent un classement complémentaire concernant la production de gouttelettes et/ou particules enflammées:

- ✓ d0, aucune gouttelette/particule enflammée dans un délai de 1200 s;
- ✓ d1, aucune gouttelette/particule enflammée persistant plus de 10 s' dans un délai de 1200 s;
- ✓ d2, aucune performance n'est déclarée ou non conformes aux critères de d0 et d1.

▪ On mesure l'acidité des fumées avec les critères supplémentaires a1,a2,a3

- ✓ a1 Dégagement de gaz et fumées peu acides et non corrosifs
- ✓ a2 Dégagement de gaz et fumées peu acides mais corrosifs
- ✓ a3 Dégagement de gaz et de fumées acides et corrosifs

PERFORMANCES DE RÉACTION AU FEU DES CÂBLES

CLASSIFICATION, MÉTHODES D'ESSAI ET SYSTÈMES EVCP*

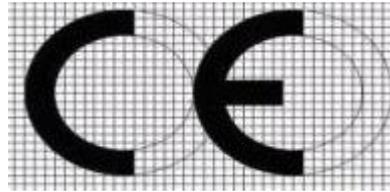
EUROCLASSE (ca)	CRITÈRES DE CLASSIFICATION	CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES	SYSTÈME EVCP*
A	EN ISO 1716 Pouvoir calorifique supérieur		1+
B1	EN 50399 Dégagement de chaleur Propagation de flamme	Dégagement de fumée (s1a, s1b, s2, s3) EN50399/EN61034-2	<ul style="list-style-type: none"> essai de type et inspection d'usine initiaux et surveillance continue du contrôle de la production en usine (CPU) avec test de contrôle d'échantillons par un organisme de certification de produits tiers
B2			
C	EN 60332-1-2 Propagation de flamme	Acidité (a1, a2, a3) EN 60754-2	3 <ul style="list-style-type: none"> essai de type initial par un laboratoire d'essai notifié tiers CPU par le fabricant
D			
E	EN 60332-1-2 Propagation de flamme	Gouttelettes enflammées (d0, d1, d2) EN 50399	4 <ul style="list-style-type: none"> essai de type initial et CPU par le fabricant
F			

Certification tierce-partie

*EVCP = Evaluation et Vérification de la Constance de la Performance (de l'anglais, AVCP: Assessment and Verification of Consistency of Performance)

Marquage CE et Déclaration de Performance

MARQUAGE DES CÂBLES



- Le marquage CE indique la conformité avec la réglementation en vigueur et est le passeport d'entrée sur le marché « communautaire »
- Le marquage CE est déjà appliqué pour la DBT (Directive basse tension- low voltage directive) sous la responsabilité du fabricant; le RPC requiert l'intervention d'un tiers-même pour la classe E_{ca} - pour son attribution
- Le marquage CE ne peut pas être apposé sans qu'une DdP (Déclaration de performance – DoP declaration of performance) ait été établie
- Les produits marqués CE peuvent être contrôlés par la DGCCRF.
- Le marquage CE s'inscrit suivant un logo précis qui doit être respecté

 XXXX
AnyCo Ltd, PO Box 21, B -1050, Brussels, Belgium 13 (To be given by the manufacturer)
EN 50575: 2013 (To be given by the manufacturer) Supply of electricity in buildings and other civil engineering works with the objective of limiting the generation and spread of fire and smoke Reaction to Fire: B2 _{ca} -s1,d1,a1

DÉCLARATION DE LA PERFORMANCE

- Lorsqu'il établit une DdP , le fabricant assume la responsabilité de la conformité du produit avec la performance déclarée
- Le produit type doit être identifié par un code d'identification unique qui peut être le même que le numéro de référence de la DdP
- Le produit type est défini par rapport aux classes de performance (Euroclasses).

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N°

1. Code d'identification unique du produit-type :

2. Application(s) prévue(s).....

3. Fabricant :

4. Représentant agréé :

5. Système(s) AVCP :

6a. Norme harmonisée :

Organisme(s) notifié(s) :

6b. Document d'évaluation européenne :

Évaluation technique européenne :

Organisme d'évaluation technique :

Organisme(s) notifié(s) :

7. Performance(s) déclarée(s) :

8. Documentation technique applicable et/ou documentation technique spécifique : .

La performance du produit identifié ci-dessus est conforme à l'ensemble des performances déclarées. Cette déclaration des performances est établie conformément au Règlement (UE) n° 305/2011, sous l'entière responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

Signé au nom et pour le compte du fabricant par :
[nom]

À [lieu] le [date de déclaration]

[signature]

OU RETROUVER LE MARQUAGE CE ET LA DdP ?

- **Le marquage CE est apposé sur l’emballage du produit:**
 - ✓ Sur le touret par une étiquette
 - ✓ Sur l’emballage unitaire par une étiquette ou directement imprimé
- Pour les Euroclasses supérieures à C_{ca} , le Sycabel recommande le marquage de l’Euroclasse sur le câble afin de faciliter la traçabilité
- La DdP doit être accessible gratuitement aux clients pendant une durée de 10 ans après la commercialisation du produit
 - ✓ Son contenu ne doit pas être altéré après avoir été mis à disposition
 - ✓ Elle peut être mise en ligne sur le site internet qui doit être toujours accessible aux acquéreurs des produits
 - ✓ Les clients doivent recevoir les consignes d'accès au site web
 - ✓ Les clients peuvent demander une copie papier de la DdP dans le cadre d'un contrat commercial

Responsabilité des intervenants



NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LES FABRICANTS

- Délivrer des produits conformes aux Euroclasses, certifiés et contrôlés par les organismes notifiés.
- Fournir la déclaration de performance et veiller à ce que le produit commercialisé soit conforme à la DdP
- Appliquer le marquage CE et fournir les documents d'accompagnement
- Les importateurs et les distributeurs doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'ils commercialisent uniquement des produits conformes aux exigences du RPC
- Si un distributeur commercialise un produit à sa marque, il endosse les responsabilités du fabricant , doit obtenir la certification de ses produits, faire le marquage CE et la déclaration de performances



NOUVELLES OBLIGATIONS POUR L'UTILISATEUR

Par utilisateur, on entend: distributeur, installateur, prescripteur. Il devra:

- Être informé de toutes les exigences réglementaires nationales applicables
- S'assurer que les produits qu'il recommande/installe/distribue sont **conformes au RPC et aux Euroclasses**
- S'assurer que les produits qu'il livre/installe sont bien **porteurs du marquage CE**
- Savoir que la DdP est mise à disposition pour servir de source d'information sur les performances du produit
- **Le distributeur doit assurer la traçabilité** du produit jusqu'à sa livraison au point d'installation. Il devra faire figurer le marquage CE et toutes les informations que celui-ci exige (Euroclasse, Ddp...) sur l'emballage ou le bordereau de livraison du produit qu'il livre à ses clients
- Choisir les produits les plus adaptés à l'usage prévu dans les ouvrages de construction, tant pour les applications « réglementées » que « non réglementées »

Applications dans les bâtiments

PRÉVENTION ET PROTECTION

- La prévention incendie vise, par un ensemble de mesures actives et passives, à:
 - ✓ Assurer la sécurité des personnes directement menacées par les effets d'un sinistre:
 - Permettre aux secours d'intervenir
 - Permettre aux occupants d'évacuer
 - Limiter les risques d'extension du feu
 - ✓ Maitriser au plus tôt l'incendie, limitant ainsi la perte des biens.
- Les réglementations régissant les différentes constructions sont fonction de leur utilisation; il existe donc plusieurs réglementations:
 - ✓ Les établissements recevant du public (ERP) car les occupants ne sont pas censés connaître les bâtiments et les chemins de fuite en cas d'évacuation
 - ✓ Les logements, où le risque est important, notamment la nuit
 - ✓ Les bureaux, réputés sécuritaires, puisque les gens connaissent les lieux et pratiques des exercices d'évacuation
 - ✓ Les installations classées (entrepôts) soumises à autorisation ou déclaration
 - ✓ Les parkings, où les dangers sont plus importants en souterrain qu'en aérien (évacuation des fumées)
 - ✓ Les bâtiments industriels

Source Sycabel: Le RPC appliqué aux câbles

CLASSEMENT DES FAMILLES DE CABLES

Performance au feu	Euroclasses	Famille de conducteurs ou câbles isolés	
		Câble d'énergie	Câbles de communication
Optimale	B2 _{ca} -s1a, d1, a1	K22 et K25	K26, K23, K24 et K209 SE/FTP, S/FTP, F/FTP, U/FTP Câble Fibre optique
Améliorée	C _{ca} -s1, d1, a1	FR-N1X1G1, FR-N1X1X2 H07 Z1-R, H07 Z1-K H07Z1-U, H07 ZZ-F	SYT SE/FTP, S/FTP, F/FTP, U/FTP, SE/UTP, F/UTP, U/UTP Câble à FO de raccordement
Basique	D _{ca} -s2, d2, a2		SYT SE/FTP, S/FTP, F/FTP, U/FTP, SE/UTP, F/UTP, U/UTP Câble FO de distribution à extractibilité permanente Câble à FO de distribution
Basique	E _{ca}	U1000 R2V, U1000 AR2V, H07 V-U, H07 V-R, H07 V-K H07 RN-F	

La réglementation actuelle se référant à l'Arrêté du 22 novembre 2005 relatif à la sécurité dans les tunnels des systèmes de transport public guidés urbains de personnes, ne définit pas d'exigences pour le critère des gouttelettes et particules enflammées (droplets). Les industriels du câble ont pris en considération ce critère important pour la sécurité et proposent pour les modèles de câbles les plus utilisés le niveau d0 lorsque la technologie le permet.

Source Sycabel: Le RPC appliqué aux câbles

EUROCLASSES DANS LES ERP

Établissements installés dans un bâtiment

Type	Nature de l'exploitation	Câbles d'énergie					Câbles de communication				
		Catégorie					Catégorie				
		1re	2e	3e	4e	5e	1re	2e	3e	4e	5e
J	Structure d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées						*	*	*		
L	Salle d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle, de projection, à usage multiple						*	*	*		
M	Magasin de vente, centre commercial						*	*	*		
N	Restaurant, débit de boisson						*	*	*		
O	Hôtel, pension de famille						*	*	*	*	*
P	Salle de danse ou de jeu						*	*	*		
R	Crèche, école maternelle, jardin d'enfants, garderie. Autre établissement d'enseignement						*	*	*	*	*
S	Bibliothèque, centre de documentation						*	*			
T	Salle d'exposition						*	*			
U	Établissement de soins de jour – 100, de nuit – 20 lits						*	*	*	*	*
V	Établissement de culte						*	*			
W	Administration, banque, bureau						*	*			
X	Établissement sportif couvert						*	*			
Y	Musée						*	*			

* Sauf pour les câbles à fibres optiques à extractibilité permanente pour lesquels l'euroclasse recommandée est D_{ca-s2}, d2, a2.

Les Établissements recevant du public (ERP) sont classés en catégories selon l'effectif habituel qu'ils reçoivent (arrêté du 22/06/1990 et du 12/06/1995)

1ère catégorie: supérieur à 1000 personne

2ème catégorie: de 701 à 1000 personnes

3ème catégorie: de 301 à 700 personnes

4ème catégorie: moins de 300 personnes

5ème catégorie: établissements faisant l'objet de l'article R123-14 du code de la construction dans lequel on n'atteint pas de seuil spécifique

Établissements de type ERP spéciaux (actualisé le 11 février 2013)

Type	Nature de l'exploitation	Câbles d'énergie					Câbles de communication				
		Catégorie					Catégorie				
		1re	2e	3e	4e	5e	1re	2e	3e	4e	5e
PA	Établissement de plein air						*	*			
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes										
SG	Structures gonflables										
PS	Parcs de stationnement couverts						*	*	*	*	*
OA	Restaurant d'altitude						*	*	*	*	*
GA	Gare accessible au public						*	*			
EF	Établissement flottant ou bateaux stationnaires et bateaux						*	*			
REF	Refuges de montagne						*	*	*	*	*

* Sauf pour les câbles à fibres optiques à extractibilité permanente pour lesquels l'euroclasse recommandée est D_{ca-s2}, d2, a2.

EUROCLASSES DANS LES IGH (Immeubles de Grande Hauteur)

Source Sycabel: Le RPC appliqué aux câbles

Type	Nature de l'exploitation	Euroclasse
GHA	Habitation	*
GHO	Hôtel	*
GHR	Enseignement	*
GHS	Dépôt d'archives	*
GHTC	Tour de contrôle	*
GHU	Sanitaire	*
GHW1	Bureau d'une hauteur supérieure à 28 m et inférieure ou égale à 50 m.	*
GHW2	Bureau d'une hauteur supérieure à 50 m.	*
GHZ	Habitation dont la hauteur du plancher est supérieure à 28 m et inférieure ou égale à 50 m comportant des locaux autres que ceux à usage d'habitation ne répondant pas aux conditions d'indépendances fixées par la réglementation	*
ITGH	Immeuble de très grande hauteur	*

** Sauf pour les câbles à fibres optiques à extractibilité permanente pour lesquels l'euroclasse recommandée est D_{ca}-s2, d2, a2.*

EUROCLASSES DANS LES LOCAUX A RISQUES

	Euroclasse
Type BE2 ou assimilables	*
Incendie, explosion	*
Data center, centraux, salle de routage et assimilables	*
Établissement classés soumis à risques	*

** Sauf pour les câbles à fibres optiques à extractibilité permanente pour lesquels l'euroclasse recommandée est D_{ca}-s2, d2, a2.*

En fonction des bâtiments ou des ouvrages de construction, le SYCABEL préconise quatre Euroclasses.

Optimale B _{2ca} -s1a, d1, a1	Améliorée C _{ca} -s1, d1, a1	Basique D _{ca} -s2, d2, a2	Basique E _{ca}
---	--	--	----------------------------

EUROCLASSES DANS LES HABITATIONS

L'arrêté du 3 août 016 portant réglementation des installations électriques des bâtiments à usage d'habitation précise désormais

6. L'installation électrique limite les risques d'incendie, limite la propagation du feu et de la fumée, contribue à la sécurité des occupants et à l'intervention des secours, et, le cas échéant, assure le fonctionnement des installations de sécurité.

Pour atteindre cet objectif, les matériels électriques mis en œuvre ne présentent pas de danger d'incendie pour les matériaux voisins.

En conséquence, il est nécessaire d'installer des câbles de catégorie Cca s1d1a1 dans tous les logements et bâtiments résidentiels

Type	Câbles d'énergie		Câbles de communication	
	Parties communes	Logements	Parties communes	Logements
1 ^{re} famille et 2 ^e famille individuelle				
2 ^e famille collective			*	
3 ^e famille			*	
4 ^e famille			*	

* Sauf pour les câbles à fibres optiques à extractibilité permanente pour lesquels l'euroclasse recommandée est D_{ca}-s2, d2, a2.

Source Sycabel: Le RPC appliqué aux câbles

En fonction des bâtiments ou des ouvrages de construction, le SYCABEL préconise quatre Euroclasses.			
Optimale B _{2ca} -s1a, d1, a1	Améliorée C _{ca} -s1, d1, a1	Basique D _{ca} -s2, d2, a2	Basique E _{ca}

EUROCLASSES DANS LES OUVRAGES DE GENIE CIVIL

	Euroclasse
Gares souterraines et tunnels ferroviaires	
Tunnels routiers	

Source Sycabel: Le RPC appliqué aux câbles

La réglementation actuelle se référant à l'Arrêté du 22 novembre 2005 relatif à la sécurité dans les tunnels des systèmes de transport public guidés urbains de personnes, ne définit pas d'exigences pour le critère des gouttelettes et particules enflammées (droplets). Les industriels du câble ont pris en considération ce critère important pour la sécurité et proposent pour les modèles de câbles les plus utilisés le niveau d0 lorsque la technologie le permet.

En fonction des bâtiments ou des ouvrages de construction, le SYCABEL préconise quatre Euroclasses.

Optimale B2 _{ca} -s1a, d1, a1	Améliorée C _{ca} -s1, d1, a1	Basique D _{ca} -s2, d2, a2	Basique E _{ca}
--	---	---	-----------------------------------

CONDITIONS D'INFLUENCE

Il est essentiel pour faire le choix d'un câble dans un ouvrage de prendre en considération les conditions d'influence impactant la sécurité incendie. Source Sycabel: Le RPC appliqué aux câbles

Code	Désignation des classes		Câbles d'énergie	Câbles de communication
Conditions d'évacuations en cas d'urgence BD <i>Type de bâtiments concernés, ERP, IGH et certains types d'habitation</i>				
BD1	Normales	Densité d'occupation faible, conditions d'évacuation faciles		
BD2	Difficiles	Densité d'occupation importante, conditions d'évacuation faciles		
BD3	Encombrées	Densité d'occupation faible, conditions d'évacuation difficiles		*
BD4	Difficiles et encombrées	Densité d'occupation importante, conditions d'évacuation difficiles		*
Risques en fonction de la nature des matières traitées ou entreposées BE				
BE1	Risques négligeables	Normal		
BE2	Risques d'incendies	Lorsque le risque de propagation de l'incendie est élevé, par exemple dans de longs parcours verticaux ou dans des groupements de câbles, il est recommandé que les câbles répondent à une euroclasse supérieure, en outre, soumise à un contrôle système 1+ (Système d'attestation de conformité)		*
Emplacements à risque d'explosion BE3				
BE3	Risque d'explosion	La classe d'influence externe BE3 correspond aux emplacements où une atmosphère explosive peut se présenter. La directive européenne 1999/92/CE du 16 décembre 1999 classe de tels emplacements en zones en fonction de la fréquence et de la durée de la présence d'une atmosphère explosive.		*
Locaux construits en matériaux combustibles CA2				
CA2	Locaux construits en matériaux combustibles	Des précautions doivent être prises pour que les matériels électriques ne puissent provoquer l'inflammation des parois, des planchers et des plafonds. Il est donc important de retarder le plus possible la propagation de l'incendie en limitant le rayonnement thermique et les dégagements de fumées.		*
Structures propagatrices de l'incendie CB2				
CB2	Structures propagatrices d'incendie	Dans les structures dont la forme et les dimensions facilitent la propagation d'un incendie, des précautions doivent être prises pour que les installations électriques ne propagent pas facilement un incendie, l'effet cheminée qui se crée naturellement dans ce type de structure, impose d'utiliser des câbles à faible rayonnement thermique et à faibles dégagements de fumées.		*

* Sauf pour les câbles à fibres optiques à extractibilité permanente pour lesquels l'euroclasse recommandée est D_{ca}-s2, d2, a2.

En fonction des bâtiments ou des ouvrages de construction, le SYCABEL préconise quatre Euroclasses.			
Optimale E _{2ca} -s1a, d1, a1	Améliorée C _{ca} -s1, d1, a1	Basique D _{ca} -s2, d2, a2	Basique E _{ca}

Les solutions Prysmian



LEADING
THE WAY
TO SAFETY

Prysmian
Group

CLASSIFICATION DES CABLES PRYSMIAN

PRYSMIAN PROPOSE DES CABLES POUR TOUTES LES NOUVELLES EUROCLASSES

En classe C_{ca} , Prysmian a développé une gamme de câbles d'énergie dits «de protection au feu», les câbles Afumex.

Performance	Euroclasse	Prysmian Energie	Prysmian Communication
Optimale	B2	K22, K25	K23, K24, K26 et K209 SF/FTP, S/FTP, F/FTP, U/FTP Câble Fibres optiques
Améliorée	C_{ca} -s1, d1, a1	Afumex 1000 Plus FRN1X1G1, Afumex 750 H07Z1-U, H07Z1-R, H07Z1-K H07ZZF Afumex flex plus	SYT SF/FTP, S/FTP, F/FTP, U/FTP, SF/UTP, F/UTP, U/UTP Câbles à FO de raccordement
Basique	D_{ca} -s2, d2, a2		SYT SF/FTP, S/FTP, F/FTP, U/FTP, SF/UTP, F/UTP, U/UTP Câbles Fo de distribution à extractibilité permanente Câble Fibres optiques de distribution
Basique	E_{ca}	U-1000R2V Iristech, U1000 AR2V H07V-U, H07V-R, H07V-K Speedy, Speedy Trifils H07RNF Flextrême	

CLASSIFICATION/MARQUAGE DES CABLES PRYSMIAN

- Sont certifiés depuis décembre 2016 les câbles de **Classe Eca** fabriqués sur les sites de Charvieu, Paron et Amfreville:
 - ✓ H07VU/VR/VK
 - ✓ Iristech U1000R2V
 - ✓ U1000 AR2V et Quatruni
 - ✓ Flextreme H07 RNF
- Ces câbles sont désormais produits dans nos usines.
- Ils portent tous le marquage CE sur sur l'emballage, couronne ou touret, et sur les coupes




PRYSMIAN
SPEEDY TRIFILS®
3X H07 VU
450V/750V



Code SAP
2,5mm²- 500m




1812
Prysmian Câbles et systèmes France
 23 ave Aristide Briand- Paron- 89108 Sens cedex
 16
REF DDP

 EN 50575:2014+A1:16
Code SAP
 Alimentation en électricité des bâtiments et des
 ouvrages de génie civil dans le but de limiter la
 production et la propagation du feu et des fumées

CONFORME
RPC ✓

Réaction au feu
E_{ca}

Conforme à la norme EN 50525-2-31
 USE ◀ HAR ▶
 Fabriqué en France 265

LES PRODUITS Cca-s1,d1,a1 – AFUMEX 750

- Nouveau Afumex 750 pour applications résidentielles
 - ✓ H07-Z1U 1,5/2,5 Bleu, rouge, V/J, marron
 - ✓ Production Charvieu
 - ✓ Lancement fin mai
 - ✓ PLV de comptoir et leaflet

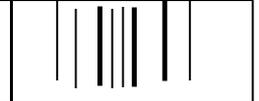


PRYSMIAN

AFUMEX 1000 Plus

FRN1 X1 G1 

3G1,5
100m
Code SAP



1812

Prysmian Câbles et Systèmes France
23 ave Aristide Briand- Paron
89108 Sens cedex
17
REF DDP

EN 50575:2014 + A1:16
Code SAP

Alimentation en électricité dans les bâtiments et les autres travaux de génie civil dans le but de limiter la production et la propagation du feu et des fumées

CONFORME
RPC ✓

Réaction au feu
C_{ca}-s1,d1,a1

Conforme à la norme EN 50525 – 2 – 31
USE ◁ HAR ▷
Fabriqué en France 265

LES PRODUITS Cca-s1,d1,a1 – AFUMEX 1000 PLUS

- Afumex 1000 PLUS pour applications industrielles
 - ✓ Evolution du FRN1X1G1 pour être compatible RPC, plus exigeant
 - ✓ Production Paron
 - ✓ Gamme en stock fin mai réduite,
 - ✓ Seulement TGL, dans un premier temps

Libellé
AFUMEX 1000 FR-N1X1G1 IND SHAL 3G2,5 VE TGL
AFUMEX 1000 FR-N1X1G1 IND SHAL 3G1,5 VE TGL
AFUMEX 1000 FR-N1X1G1 IND SHAL 5G1,5 VE TGL
AFUMEX 1000 FR-N1X1G1 IND SHAL 5G2,5 VE TGL
AFUMEX 1000 FR-N1X1G1 IND SHAL 3G4 VE TGL
AFUMEX 1000 FR-N1X1G1 IND SHAL 2X1,5 VE TGL
AFUMEX 1000 FR-N1X1G1 IND SHAL 5G6 VE TGL
AFUMEX 1000 FR-N1X1G1 IND SHAL 3G6 VE TGL

OU RETROUVER LE MARQUAGE CE ET LA DdP PRYSMIAN?

- L'Euroclasse complète figurera sur le produit lorsqu'elle est a minima C_{ca}, comme préconisé par le Sycabel.
- Le marquage CE est apposé sur l'emballage du produit:
 - ✓ Sur le touret par une étiquette
 - ✓ Sur la couronne par une bandelette
- La DdP est accessible aux clients pendant une durée de 10 ans
 - ✓ Elle est en ligne sur le site internet à l'adresse http://fr.prysmiangroup.com/fr/business_markets/cpr/
 - ✓ On peut rechercher une Ddp sur le site par code SAP, numéro de Ddp, description produit
 - ✓ Les clients peuvent demander une copie papier de la DdP dans le cadre d'un contrat commercial

COMMUNICATION

- Prysmian accompagne ses clients vers le RPC grâce à des outils de communication nombreux et précis
 - ✓ La présentation que vous lisez
 - ✓ Un [site internet](#) détaillé sur le RPC et ses implications
 - ✓ Un [FAQ](#) sur le site pour répondre à toutes les questions
 - ✓ Une [vidéo](#) démonstrative
 - ✓ La [liste](#) des produits Prysmian déjà certifiés
 - ✓ De nouvelles [fiches techniques](#) comprenant l'Euroclasse et la Ddp
 - ✓ Le [tarif](#) donne pour chaque produit l'Euroclasse et la DDP
 - ✓ Une nouvelle [brochure synthétique](#) pour retrouver de suite le câble à utiliser dans chaque bâtiment
 - ✓ Un nouveau leaflet sur les câbles et fils Afumex

